

MAIRIE d

ARRONDISSEMENT d

Du an mil huit cent dix-neuf, à heure du



ACTE DE MARIAGE d

âgé de le ans, né à département  
 d le domicilié à mil  
 d fils département  
 d domicilié à d département  
 et de

N.º

Et d le du mois d ans, née à département d  
 à département d mil fille domiciliée d

domiciliée à département d

et d

Les Actes préliminaires sont

et le tout en forme : de tous lesquels Actes il a été donné lecture par moi Officier public, ainsi que du chapitre IV du titre V de la loi du 25 ventôse an 11, sur le *Mariage*, concernant les *Droits et les Devoirs respectifs des Époux*.

Les contractans ont déclaré prendre en Mariage, l'un

En présence d domicilié à  
 département d âgé de profession d  
 D domicilié à département  
 d âgé de profession d  
 D domicilié à département  
 d âgé de profession d  
 Et d domicilié à département  
 d âgé de profession d

Après quoi, moi faisant fonctions d'Officier public de l'État civil ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies en Mariage. Il a été dressé le présent Acte dont lecture a été faite, et qui a été signé avec moi

MAIRIE d

ARRONDISSEMENT d

Du an mil huit cent dix-neuf, à heure du

ACTE DE MARIAGE d

âgé de le ans, né à département  
 d le domicilié à mil  
 d fils département  
 d domicilié à d département  
 et de

N.º

Et d le du mois d ans, née à département d  
 à département d mil fille domiciliée d

domiciliée à département d

et d

Les Actes préliminaires sont

et le tout en forme : de tous lesquels Actes il a été donné lecture par moi Officier public, ainsi que du chapitre IV du titre V de la loi du 25 ventôse an 11, sur le *Mariage*, concernant les *Droits et les Devoirs respectifs des Époux*.

Les Contractans ont déclaré prendre en Mariage, l'un

En présence de domicilié à  
 département d âgé de profession d  
 D domicilié à département  
 d âgé de profession d  
 D domicilié à département  
 d âgé de profession d  
 Et d domicilié à département  
 d âgé de profession d

Après quoi, moi faisant fonctions d'Officier public de l'État civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies en Mariage. Il a été dressé le présent Acte dont lecture a été faite, et qui a été signé avec moi,